

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Décembre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 décembre 1893

Après l'adoption du procès-verbal, M. Dupuy se lève et prononce l'allocution suivante :

Mes chers collègues,

« Je ne saurais trouver aucune expression de ma gratitude qui ne laissât loin derrière elle l'honneur que vous m'avez fait. Je sens bien, d'ailleurs, que la meilleure manière que j'ai de vous remercier d'un tel honneur c'est, l'ayant obtenu, de consacrer tous mes efforts à le mériter.

« L'autorité du président procède de votre consentement et de votre bienveillance ; elle n'a dès lors d'autre but que le bien commun et elle exclut toute prévention et tout parti pris. Elle a pour caractère dominant l'impartialité, non pas celle qui naît de l'indifférence aux idées ou du dédain des opinions, mais celle qu'engendrent le respect de la pensée et de la parole et le sentiment vif que la liberté de la tribune est la garantie commune des partis, la raison d'être et l'honneur du régime parlementaire.

« Je mettrai mon ambition, et laissez-moi dire mon amour-propre, à m'inspirer à cet égard, comme à tant d'autres, des traditions créées par mes éminents prédécesseurs, dont je serais imprudent de rappeler le souvenir si je ne savais tout ce que ce souvenir renferme pour un homme nouveau, de leçons à méditer et d'exemples à suivre.

« S'il m'est parfois advenu dans la bataille des idées d'avoir l'attaque trop vive et la riposte trop rude, j'aurais d'autant plus à cœur de conserver à la haute fonction dont vous m'avez fait le dépositaire, son caractère de courtoisie, de modération et d'équité.

« Tels sont, mes chers collègues, les sentiments avec lesquels je vous remercie et vous salue, au début de cette législature qui doit répondre à la confiance de la démocratie française par une activité résolue et féconde, par la mise en valeur des talents et des énergies qui, dans toutes les parties de cette grande assemblée, n'attendent que l'occasion de se produire et dont la manifestation justifiera, j'en suis sûr, les espérances de la République et de la Patrie. »

De nombreux applaudissements saluent les derniers mots de cette allocution, après laquelle l'assemblée aborde immédiatement son ordre du jour.

On revient à la vérification des pouvoirs par

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 66

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

XIII

LE PÈRE ET LA FILLE

Quelles paroles allait trouver l'enfant qu'il adorait pour le maudire.

— Gertrude ?... murmura-t-il.

Mais il ne put rien ajouter. La jeune femme s'élançait vers lui :

— Comment vous appelez-vous ? D'où venez-vous ? Qui êtes-vous ? dit-elle d'une voix ardente. Je ne vous connais pas. Vous êtes entré dans ma vie pour la déshonorer ! Qu'y avait-il de commun entre nous. Rien. Rien. Vous avez si bien tout préparé pour ma ruine que l'évidence a frappé ceux qui m'aimaient le plus. Vous ne savez peut-être pas qui je suis. Je vais vous l'apprendre ! Depuis l'âge de huit ans, je suis en butte à la destinée la plus cruelle qu'on puisse imaginer. Mon père, — le lâche — a assassiné ma mère.

M. de Courrance tomba accablé sur un fauteuil. Son crime se redressait devant lui pour lui indiquer le plus terrible des châtements. C'était sa fille qui parlait ainsi !

l'examen de l'élection de M. Mielvacque de Lacour dans la première circonscription de Brive (Corrèze).

La commission, par l'organe de son rapporteur, M. Henry Boucher, demande l'enquête, M. Mielvacque, héros d'une aventure parisienne, qui fit jadis beaucoup de bruit (il enleva une riche espagnole, M^{lle} Mercédès de Campos), attaque naturellement les conclusions du rapport.

Il soutient et s'efforce de démontrer que la demande d'enquête n'est pas justifiée par les faits.

Il y a dans cette élection une histoire très embrouillée de lettre adressée à M. Dubois, concurrent de M. de Mielvacque, lettre que le premier déclare lui avoir été volée et que le second dit lui être venue par la poste avec cette mention *Trouvée à Brive par un Parisien en voyage*.

« J'ignore, dit M. Mielvacque, comment et par qui cette lettre a été trouvée. Je sais seulement que M. Dubois a prétendu qu'avec cette lettre il me donnerait le « coup du lapin. »

M. Boucher, rapporteur, dit que la Chambre n'a dans cet affaire qu'à s'occuper de la question de moralité.

La politique est tout à fait étrangère au débat. Nous n'avons devant nous ni un programme ni un drapeau.

Nous n'avons devant nous qu'une lettre volée et un porte-monnaie que, du haut de sa voiture, M. Mielvacque montrait à la foule assemblée un jour de fête publique.

M. Mielvacque. — Ce n'était pas un porte-monnaie, c'était le pommeau de ma canne que je montrais.

La Chambre se met à rire mais elle n'est pas désarmée, et à l'unanimité moins quatre voix elle ordonne l'enquête sur l'élection de Brive.

SENAT

Séance du 7 décembre 1893

M. Buffet. — Je demande au Sénat le renvoi à la commission de l'article 1^{er} du projet de loi sur les Sociétés coopératives. Je suis partisan de ces Sociétés, à condition qu'elles n'aient pas un caractère socialiste, et je fais des vœux pour leur développement. Le projet que nous discutons, loin de leur apporter une liberté nouvelle, restreint la liberté dont elles jouissent sous l'empire de la loi de 1876. Mais vous leur donnez en même temps un privilège exorbitant en les exonérant de tous les impôts qui grèvent les sociétés industrielles commerciales et même les simples commerçants.

C'est pour cette raison que je n'approuve

— Je suis la fille du marquis de Courrance, reprit Gertrude, c'est-à-dire d'un homme qui d'un même coup de pistolet a tué deux êtres, ma mère et moi ! Je me rappelle cette nuit affreuse. Je suis entrée dans la chambre du crime. Ma mère gisait sur le parquet dans le sang. Et moi, enfant, j'étais déshonorée avant de savoir ce que c'était que l'honneur... Je me trompe ! j'avais la prescience que la honte accablait ma vie ! Je me suis enfuie pour ne pas avoir à accuser mon père, pour éviter cette infamie ! Je me suis enfuie... Ah ! j'ai dû à ce père assassin la plus horrible des existences ! Enfant, j'ai été battue, meurtrie. Jeune fille, on m'a élevée par charité. Femme, j'ai souffert par vous ! Car j'étais enfin arrivée à être heureuse. Un honnête homme m'avait donné son nom. J'étais sauvée des malheurs qui jusqu'alors avaient été ma destinée en ce monde. Tout me souriait, mon mari m'aimait !... Dieu m'avait donné un fils. C'est alors que vous êtes venu, vous ; c'est alors que vous vous êtes introduit dans mon intérieur pour le troubler, dans ma vie pour la perdre ! Vous avez machiné, je ne sais dans quel but infâme, de quoi me déshonorer ! Vous m'avez jeté une fortune qui n'était pas à moi, pour que mon mari eût le droit de m'accuser, pour que le monde pût dire : « Cette femme était bien à lui puisqu'il l'a payée ! » Et vous croyez que je supporterai encore cela sans me révolter ? Non, vous êtes en face de moi... vous ne sortirez pas sans m'avoir dévoilé votre secret. Mon père est un assassin ; du moins, il a su comprendre son infamie ; il s'est fait justice. Mais vous... vous ? qui me fera justice de vous, sinon moi-même ! Je veux tout savoir, entendez-vous ? Je veux que vous

pas la rédaction de l'article 1^{er}. Par cet article, l'Etat opprimerait la concurrence des autres établissements et commettrait la plus monstrueuse iniquité.

Mais, objecte-t-on, les sociétés coopératives ne sont destinées qu'aux pauvres. C'est bien, mais où sont les articles de loi ayant pour effet de restreindre le bénéfice de cette loi aux pauvres seuls ? (Applaudissements).

M. Lourties, rapporteur. — En n'appliquant pas la patente aux sociétés coopératives, nous leurs avons refusé le droit de faire acte de commerce. Quant à limiter ces sociétés aux seuls ouvriers, ce n'est pas possible ; les petits employés étant au moins aussi intéressants.

Les services rendus par les sociétés coopératives sont immenses et ont une très haute portée morale. Aussi je demande au Sénat d'adopter l'article premier tel que la commission le lui propose. (Très bien ! sur divers bancs.)

M. Tolain. — Les intérêts en jeu étant de la plus haute importance, je demande le renvoi à la commission.

M. Marty, ministre du commerce. — La loi en discussion est une loi d'humanité et de justice. Elle ne crée aucun privilège. Elle ne fait que constater et consacrer un droit. Le gouvernement l'accepte donc dans son principe et telle qu'elle est soumise au Sénat.

Le renvoi à la commission est repoussé par 106 voix contre 83.

M. Marcel Barthe. — J'ai l'honneur de déposer sur l'article 1^{er} l'amendement suivant :

« Les sociétés coopératives de production qui ont pour but l'exercice en commun de la profession des associés pour l'entreprise des travaux, pour la vente, seulement aux membres de la société, des objets fabriqués ou travaillés par eux ou produits par leur exploitation. »

M. Lourties. — Je repousse, au nom de la commission, l'amendement de M. Marcel Barthe.

Le Sénat décide de ne pas prendre en considération l'amendement de M. Marcel Barthe. L'article 1^{er} est adopté.

L'ORIENTATION

Depuis quelques jours, à la suite des incidents qui se sont succédé à la Chambre des députés, de nouvelles discussions se sont engagées sur l'orientation de la politique

confessiez mon innocence et votre honte, et je vous pardonnerai peut-être alors le mal que vous m'avez fait, ne vous réservant que mon mépris à défaut de ma haine ! Comment vous appelez-vous ? D'où venez-vous ? qui êtes-vous ?

Ces paroles furieuses étaient tombées sur le front de Mortimer comme une malédiction effroyable. Le marquis de Courrance avait tout appris. Les soupçons de Pierre Kervigan, et la fuite de Gertrude et la disparition de son enfant. Il était venu dans un accès de désespoir pour crier à sa fille : « — Je suis là, moi qui l'aime le plus au monde ! Je suis là, moi, ton ami, ton protecteur, ton père. En qui peux-tu avoir plus de confiance qu'en moi ?... »

Et tout à coup la haine de son enfant le foudroyait ! Et il avait en face de lui une créature tuée par le malheur, qui lui demandait compte avec rage de son honneur terni, de son amour envolé, de son fils perdu.

Tous les deux étaient si bien à la scène violente qui les entraînait qu'ils n'entendirent pas la porte du salon s'ouvrir. Le visage du colonel parut puis s'effaça dans le pénombre.

Gertrude se tenait debout, les bras croisés, au milieu du salon, pâle, farouche, les dents serrées, la flamme dans les yeux, elle regardait cet homme qu'elle accusait, avec raison, de tous les désastres de sa vie. Le marquis de Courrance, lui, cherchait une réponse et n'en trouvait pas, il voulait parler et ne pouvait pas ! Jamais le malheureux n'avait cru à une pareille expiation. Par suite de quelle fatalité était-il ainsi accablé ! Pourquoi sa fille le maudissait-elle.

— Et voilà tout ce que cet homme me répond !

qui doit être celle de la majorité républicaine.

Il faut donc le répéter une fois de plus, afin qu'aucune méprise ne soit possible : plus on s'applique à dégager avec sincérité le sens de toutes les manifestations d'opinion que l'on a remarquées depuis quelques temps, plus on arrive à cette absolue conviction que le pays demande à ne pas voir renaître sous ses pas le maréage où s'était enlisée la dernière Chambre.

En vain, le boulangisme qui un instant avait paru séduire la France, parce qu'il avait fait miroiter à ses yeux la trompeuse illusion d'une politique nouvelle, lui a-t-il vanté les bienfaits d'une dictature plus ou moins déguisée.

Le pays est bien vite revenu au bon sens et à la vérité.

Il a refusé d'abdiquer ses libertés et ses droits si chèrement acquis entre les mains d'un aventurier sans gloire et sans avenir.

Il a su reconnaître que ce serait là la plus monstrueuse et la plus inexcusable de toutes les folies.

Il est resté fidèle à la République qui, de toutes les formes de gouvernement, continue à lui apparaître comme celle qui se prête le mieux à la pratique de toutes les libertés, à leur développement progressif et ininterrompu.

Organiser une grande démocratie de trente-huit millions d'âmes, la doter des institutions les plus libres, la faire vivre et prospérer, la doter de l'armée nécessaire pour défendre l'indépendance nationale, élever la culture intellectuelle et morale des nouvelles générations, compléter l'outillage industriel du pays, ses voies de transport, encourager le commerce et l'agriculture et faire cet effort si difficile, si coûteux, sans compromettre le grand ressort de toute entreprise dans les temps modernes : le crédit public, voilà ce qu'a fait la République française, et elle a le droit d'en être fière.

La nation proclamait une fois de plus cette volonté, aussi inébranlable qu'elle est réfléchie, de conserver un gouvernement

murmura la jeune femme avec une expression d'implacable mépris.

Elle se rapprocha de lui, et sourdement :

— Vous ne m'avez donc pas comprise ? dit-elle. Je veux savoir pourquoi vous m'avez perdue ! Je me rappelle quand nous nous sommes vus pour la première fois. Qu'y avait-il entre nous ? Rien. Quelque chose vous autorisait-il à faire de moi votre bien ? Non, je ne vous connaissais pas, vous ne me connaissiez pas. Que vous ayez espéré alors que j'étais une de ces malheureuses dont on triomphe par la misère... Soit, je veux bien l'admettre. Mais depuis, un mot de moi a-t-il pu vous faire croire que j'accepterais la honte d'une telle fortune ? Jamais, n'est-ce pas ? Alors, je ne comprends plus ! A moins que vous n'ayez espéré me mettre si bas que je sois forcée de me réfugier en vous... Mais répondez-moi donc, enfin. Vous voyez bien que je vous accuse en face de lâcheté, de mensonge et de forfaiture.

— Je vois, balbutia l'infortuné, que vous souffrez, que vous êtes injuste et que vous m'accablez... Ah ! Gertrude ! Gertrude ! Si grande que soit votre torture, je vous jure qu'elle ne dépasse pas la mienne. Vous pleurez votre fils. Hélas ! moi, je pleure éternellement ma fille. Vous pouvez avoir l'espérance de retrouver votre enfant, je ne retrouverai jamais la mienne... Vous m'accusez de lâcheté, de mensonge, de forfaiture... Ce sont vos propres paroles... Ah ! chère enfant, Dieu vous pardonne l'iniquité de ces mois féroces, comme je vous la pardonne moi-même ! Vous ignorez la cause de tout ce que j'ai fait ? C'est vrai... je l'avoue, l'héritage de la Nouvelle-

qui, dès 1873, était, suivant une parole célèbre. le gouvernement nécessaire.

De là, le changement opéré dans le personnel législatif; de là, le grand nombre de députés nouveaux qui ont pris place sur les bancs du Palais-Bourbon. Qu'ils n'oublient donc pas que s'ils y furent envoyés, ce fut pour y personnifier, y défendre, y faire triompher une politique nouvelle et par son esprit, et par son allure, et par ses résultats.

Pour qu'il en soit ainsi, ils doivent plus que jamais s'appliquer à n'aller ni au-delà ni en-deçà des volontés du suffrage universel.

Ils ne doivent pas confondre le mouvement avec l'agitation perpétuelle et stérile, les réformes dignes de ce nom avec d'éternelles utopies ou des conceptions à cette heure irréalisables.

Le pays ne réclame nullement des tours de force; il exige avec raison le calme, la tranquillité, la paix.

Voulant que la République dure, il lui demande de se comporter et de se conduire comme un gouvernement qui a un lendemain et auquel appartiennent le long avenir et les vastes pensées.

Ce que le pays demande, c'est une politique franche, loyale, honnête et il demande au Parlement de s'inspirer de cette pensée, de ne pas la laisser dénaturer ni obscurcir.

En un mot, ce que le pays veut et réclame, c'est une marche en avant très nette et très résolue. Qu'on en soit bien certain, c'est la condition absolue qu'il met à son concours et à son appui.

J. QUERCITAIN.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

LE GROUPE AGRICOLE

Le groupe agricole s'est réuni jeudi sous la présidence de M. Méline.

M. Boudenot propose de diviser le groupe en trois commissions: 1° douanes; 2° législation ou crédits agricoles et l'enseignement agricole; 3° encouragements à l'agriculture.

Cette proposition est adoptée.

M. Caze demande qu'on se préoccupe immédiatement de l'élevation du droit sur les céréales, et qu'on nomme pour cette étude une commission spéciale.

M. Thomson pense qu'il y aurait danger à faire croire qu'une mesure sera immédiatement prise pour l'élevation du droit.

Le président dit, qu'en effet, la spéculation commence à dresser l'oreille.

M. Pichon soutient qu'il faut prendre une décision ferme et rapide pour éviter que les blés n'entrent en grande partie et ne fassent baisser les cours.

M. Caze estime que la douane doit employer une plus grande sévérité.

M. Graux croit qu'il est impossible d'aboutir avant janvier. Ce serait une imprudence de commencer la discussion avant la séparation.

M. Papelier démontre que la fraude se fait sur une grande échelle vers les frontières. Selon lui l'augmentation n'aura aucun effet.

Le groupe décide, pour éviter qu'on ne connaisse les tendances de la commission des douanes, d'en ajourner la nomination, et décide que le bureau fera une démarche près du ministre de l'agriculture pour le prier de prendre l'initiative du relèvement du droit.

Le groupe, sur la proposition de M. Dupuy-Dutemps, adopte également une motion tendant à la suppression des formalités de saisie pour la vente des immeubles grevés d'hypothèques.

LES RADICAUX-SOCIALISTES

Le groupe des radicaux-socialistes, réunis sous la présidence de M. Mathé, a décidé de se répartir en diverses sous-commissions correspondant aux grands services publics. Il a ensuite classifié les propositions qui peuvent être extraites du programme radical pour être soumises incessamment aux Chambres.

M. Goblet déposera dès la rentrée de janvier, au nom du groupe, une proposition sur la révision.

M. Pelletan reprendra sa proposition sur les tarifs de transport et sur les caisses de retraite des ouvriers.

M. Maurice Faure reprendra la proposition sur les invalides du travail.

Le groupe demandera aussi la révision de la loi sur les mines. Il a décidé d'inviter le gouvernement à agir auprès du Sénat pour obtenir le vote à bref délai de la loi sur les associations, qui est un acheminement vers la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le groupe a enfin adopté la proposition de M.

Marot, tendant à la création de grandes commissions parlementaires.

La réunion a agité la question de l'opportunité d'une interpellation sur la politique générale du cabinet. Il a été décidé que, quand à présent, et à moins d'incident imprévu, aucune interpellation ne serait déposée par les radicaux-socialistes.

LE GROUPE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le groupe de la défense nationale a constitué jeudi son bureau comme suit: président, le général Iung; vice-présidents, MM. de Mahy, Reille et l'amiral Vallon; questeur, M. Royer (Meuse).

LE GROUPE PARISIEN

Le groupe parisien s'est constitué en nommant M. Jacques président et M. Mesureur vice-président.

Sur la demande de M. Georges Berry, le groupe a décidé de faire une démarche auprès du président de la Chambre pour que l'accès de la salle de la paix au Palais-Bourbon soit accordé aux conseillers municipaux de Paris.

LE GROUPE COLONIAL

Le groupe colonial a tenu dans l'après-midi de jeudi, une réunion à laquelle assistaient plus de cent députés, parmi lesquels MM. Ribot, Siegfried, Delcassé, Etienne, de Mahy, l'amiral Vallon, le général Iung, Maruéjols, Jourdan (Var), Pourquery de Boisserin, de Lanjuinais, de Montfort, etc.

M. Deloncle a donné lecture d'une intéressante lettre de Luang-Prabang annonçant l'évacuation de la rive gauche du Mékong par les commissaires et les troupes du Siam.

Voici les termes dans lesquels le roi de Siam a donné avis au roi de Luang-Prabang de la capitulation de son gouvernement:

« J'ai tout fait pour vous défendre, j'ai maintenant le pied sur le genou (sic), je suis obligé d'abandonner aux Français la rive gauche du Mékong, soumettez-vous. Je vous souhaite prospérité et bonheur avec vos nouveaux maîtres. »

Le groupe, après avoir constaté par ces lettres la facilité avec laquelle s'est opérée à Luang-Prabang la transmission des pouvoirs, a émis le vœu que le gouvernement se préoccupe d'organiser promptement les nouveaux territoires du Mékong.

Sur la proposition de M. de Lanjuinais, le groupe colonial a voté des félicitations à M. Delcassé pour sa brillante administration, et a regretté que ce député ait quitté le sous-secrétariat d'Etat.

M. Doumer a fait un rapport très étudié sur la situation à Madagascar.

A la suite d'une importante discussion, à laquelle ont pris part MM. Pourquery de Boisserin, le général Iung, André Lecomte, Doumer, de Lanjuinais, Etienne, Deloncle, l'amiral Vallon et de Mahy, le groupe a décidé que son bureau conférerait avec le gouvernement des graves nouvelles reçues de Madagascar.

INFORMATIONS

La nièce de M. Carnot

Mlle Gabrielle Dupont White, la nièce de M. Sadi-Carnot, vient de prendre le voile au couvent des Filles de Notre-Dame de St-Léonard, dans la Haute-Vienne.

Les armées permanentes

M. Vaillant va déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à la suppression des armées permanentes.

Armuriers militaires

Un ordre ministériel prescrit aux commandants de corps d'armée d'établir une liste nominative des ouvriers armuriers des corps d'infanterie placés sous leurs ordres, et ayant accompli un stage en manufacture. Cette liste indiquera ceux de ces ouvriers qui consentiraient à être envoyés dans les régiments de zouaves ou de tirailleurs algériens, dans le premier trimestre de 1894.

L'augmentation du 15^e corps d'armée

On s'occupe beaucoup à Marseille d'une longue conférence que le général Verrier, commandant la 29^e division à Nice, vient d'avoir avec l'état-major du 15^e corps. On prévoit une importante concentration de troupes en Provence, non seulement pour mettre notre frontière du Sud-Est à l'abri d'un coup de main, mais pour établir une surveillance journalière et imposante à Marseille où l'on compte une colonie de 80,000 italiens. Ce n'est pas par crainte d'une grève générale qu'une concentration de forces se ferait au chef-lieu du 15^e corps, mais dans le but plus patriotique de placer l'élément étranger dans l'impossibilité de nuire à nos nationaux à l'heure d'une conflagration. Les nouveaux détachements de chasseurs à pied et d'artillerie auront leur résidence hivernale à Nice et Marseille.

Au Dahomey

Le ministre de la marine a reçu du général Dodds la dépêche suivante, en date du 30 novembre:

« Behanzin, toujours en fuite devant nos troupes, espérait pouvoir traverser le territoire de Savalou pour gagner le nord. Mais la route lui étant barrée par le chef de ce territoire, qui s'est rallié à nous, il s'est rabattu vers l'Ouest et a franchi le Zou, Behanzin est serré de près par nos colonnes volantes, qui cherchent à le cerner. »

Behanzin est abandonné par la plus grande partie de son entourage. Il n'a plus avec lui que quelques membres de sa famille, et quelques fidèles divisés en plusieurs groupes. Il est lui-même à Oueja, sur le Douffo. Sa situation semble bien définitivement perdue. Toujours ivre, l'ancien roi du Dahomey n'a plus prestige ni vivres. »

La santé des troupes de la colonne est restée bonne, malgré les marches de cette dernière expédition, qui a été très vivement menée.

La Situation à Madagascar

On a vu que le groupe colonial s'était ému de la situation grave qui nous est faite à Madagascar. Il résulte de correspondances privées que notre résident général à Tananarive, après avoir saisi à Tamatave des poudres apportées par un navire américain, a signifié au gouvernement hova qu'il entendait qu'on ne débarquât plus dans l'île ni armes ni munitions.

Le gouvernement hova n'a rien répondu à cette communication, mais on sait qu'il est en négociations avec deux Anglais de Tananarive pour faire venir des fusils dans le plus bref délai possible.

Le premier ministre fait courir le bruit qu'il s'attend à être attaqué au printemps prochain, fixant le chiffre de l'effectif des troupes, la route par où il sera attaqué et le nom du général qui commandera les opérations.

Il pense ainsi justifier ses armements et la construction de forts qui sont élevés presque sous le nez de notre résident général et évidemment dirigés contre nous.

Une telle situation est intenable, et si les bruits qui nous reviennent sont exacts, on serait enfin décidé, en haut lieu, à briser toute résistance et tout mauvais vouloir à Madagascar.

Les moyens d'action sont, nous dit-on, étudiés et prêts à être mis en pratique. Six semaines suffiraient pour réduire les Hovas.

La Marine à Saint-Maixent

Par suite des exigences du service colonial, de plus en plus pénible pour les officiers subalternes d'infanterie de marine, un nombre plus élevé de sous-officiers de cette arme sera fixé pour l'admission à l'école de Saint-Maixent en 1894. Les épreuves écrites seront subies par tous les candidats les lundi 8 et mardi 9 janvier prochain.

Brochure d'un officier général italien

Prochainement paraîtra une brochure qui, due à la plume de contre-amiral de Amezaga, contiendra des données fort intéressantes sur les armées de terre et de mer Italiennes.

L'auteur est d'avis que l'Italie ne peut se donner le luxe à la fois d'une puissante armée et d'une marine suffisante. « Deux millions de soldats, dit-il, c'est trop; 20,000 marins, trop peu. » M. de Amezaga invite les patriotes Italiens à méditer la parole bien connue: « Le péril est du côté de la mer. »

Il termine par les réflexions suivantes: « L'Italie ne peut vouloir l'anéantissement de la France, phare intellectuel du monde, gardienne des libertés de l'Europe. De même la France ne peut vouloir la ruine de l'Italie, berceau de la liberté moderne et un des facteurs de la paix européenne. Une guerre entre les deux nations serait inévitablement l'anéantissement de l'une ou de l'autre. »

Dans l'intérêt commun, l'auteur fait appel aux hommes de bonne volonté pour faciliter un rapprochement entre les deux pays.

Chez les anarchistes

Le Petit Parisien annonce que le service de la sûreté a perquisitionné jeudi soir au domicile de l'anarchiste Marpax. On y a découvert un coffre-fort que Marpax et ses complices avaient enlevé chez Mme de Sano, rentière, rue Chaillot, ainsi que deux grandes malles dont le contenu n'a pas encore été vérifié.

Berlin

Deux agents de police français, venus à Berlin pour rechercher les auteurs des attentats commis contre l'empereur et le chancelier, ont exploré, jeudi, les quartiers Nord-Est, où logent les anarchistes.

On commente beaucoup la brusque révocation d'un haut fonctionnaire de la police berlinoise.

Madrid

De nombreuses adhésions arrivent de toutes parts pour le meeting qui doit se tenir le 9, à Bilbao, pour protester contre les traités de commerce projetés avec l'Allemagne et l'Angleterre.

Un train spécial a amené les représentants des industries catalanes.

Amérique

Le Herald, publie la dépêche suivante: Le président Peixote a fait arrêter le baron Santa-Tecla et son fils; il les gardera comme

otages pour répondre de la vie des prisonniers qui sont entre les mains des insurgés.

Les révolutionnaires qui assiègent Bage menacent de fusiller le général Isidoro qui a été fait prisonnier dans une récente bataille.

Le ministre de la guerre brésilien a télégraphié au général Tavarès, qu'au cas où le général Isidoro serait fusillé, il ordonnerait immédiatement l'exécution du colonel Tavarès, qui est actuellement en prison à Porto-Allègre.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Autorisation d'emprunt

On a distribué jeudi à la Chambre le projet de loi suivant:

Article unique. — La ville de Cahors (Lot) est autorisée à emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas 4 0/0 une somme de 750,000 fr. remboursable en 30 ans sur ses revenus ordinaires et destinée à convertir un emprunt antérieurement contracté en vertu d'une loi du 7 juin 1883.

« Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou du Crédit Foncier de France, aux conditions de ces établissements. »

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur. »

Mairie de Cahors

Avis aux Contribuables

Les Contribuables sont prévenus que le Contrôleur des contributions directes sera à la Mairie le mardi 12 décembre 1893, à 8 heures du matin, pour procéder à la réception des déclarations de pertes occasionnées par la sécheresse.

Les contribuables qui ont éprouvé des pertes, sont invités à en dresser immédiatement un état détaillé et à se présenter à la Mairie, aux jours et heure ci-dessus indiqués, pour faire leurs déclarations au contrôleur. Ils devront être porteurs de l'avertissement des Contributions de l'année courante.

Le Maire, J.-H. COSTES.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. le commandant Boyer, capitaine de vaisseau en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, ancien adjoint au maire de Toulon, et beau-frère de Mgr Grimardias, évêque de Cahors. C'était un homme d'une grande valeur et dont le caractère imposait l'estime.

Conseil départemental d'hygiène et de salubrité publique

Le conseil d'hygiène s'est réuni à l'hôtel de la préfecture, mercredi dernier, sous la présidence de M. Calès, secrétaire général.

Il a donné un avis favorable à l'ouverture d'écoles privées de jeunes filles, dans les communes de Saint-Maurice, de Cuzac et de Ruyres.

Il a émis le vœu que l'administration veille strictement à ce que toutes les écoles publiques ou privées soient pourvues d'eau potable, en quantité suffisante.

Il émet aussi le vœu que ces règles hygiéniques soient appliquées aussi bien aux écoles construites qu'à celles à construire.

A propos d'une épidémie de diphtérie qui a éclaté à l'école maternelle de Figeac, vu le rapport de M. le docteur Houradour, médecin des épidémies à Figeac, demandant la fermeture de l'école maternelle de Figeac pendant quinze jours, à la suite de trois cas de diphtérie qui se sont développés à cette école et conformément à l'avis de M. le sous-préfet de Figeac, le conseil exprime le vœu que l'école maternelle de Figeac soit fermée pendant quinze jours, pour que les locaux puissent être soumis à une désinfection rigoureuse, afin d'empêcher la propagation de l'épidémie.

Le croup

L'enfant du sieur Denestèbe, âgé de 20 mois, est mort du croup, rue du Four-Ste-Barbe, n° 3.

L'inhumation a eu lieu hier et la maison a été désinfectée.

L'enfant d'un voisin est fort menacé.

Conférence pédagogique

Le 6 décembre, M^{mes} les institutrices et MM. les instituteurs du canton Nord de Cahors se sont réunis dans une des salles du vieux palais, sous la présidence de M. Delpuch, inspecteur primaire, pour la conférence pédagogique d'automne.

Après diverses recommandations faites par M. le président, on aborde le sujet de la conférence: « La leçon de lecture dans les trois cours de l'école primaire et les lectures faites par le maître. »

Les diverses opinions discutées et les avis fort judicieux de M^{mes} les institutrices n'ont pas été les moins goûtés. Les décisions prises à la suite de la discussion et les conseils de M. l'inspecteur permettront d'enseigner avec plus de fruit cette importante partie du programme.

Pendant la conférence, M^{mes} les institutrices et MM. les instituteurs ont eu le plaisir d'avoir la visite de M. l'Inspecteur d'Académie qui profite de toutes les occasions qui lui sont offertes pour montrer tout l'intérêt qu'il porte au personnel enseignant.

A l'issue de la conférence, quelques instituteurs désireux de renouveler la tradition, se sont rendus à l'hôtel Combelles.

Ils ont déjeuné ensemble, et la plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant le repas.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 20 novembre 1893

Présidence de M. Valette, président semestriel

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

M. Greil dépose, au nom de M. Tamizey de Larroque, une brochure offerte par l'auteur à la Société et intéressant le Quercy : *Un notaire d'autrefois* (M. Babouline de Beauville peint par lui-même dans sa correspondance inédite avec le comte Galand de Brissac-Béarn). La Société adresse à M. Tamizey de Larroque tous ses remerciements pour l'aimable hommage de cette intéressante et élégante brochure.

La Société renvoie, avec avis favorable, au conseil d'administration une proposition faite par M. Greil, sur la demande de M. Tamizey de Larroque, et tendant à voter une souscription pour la restauration du tombeau de Perès à Aix.

M. Greil signale à la Société la fondation à Brive de l'école *Limousine Félibrenne* dont l'organe est le *Lémosi*. Il donne lecture dans ce journal du compte-rendu de la séance d'inauguration qui a eu lieu le 10 novembre et à laquelle ont pris part plusieurs artistes lyriques de Cahors.

M. Caminade donne lecture d'une fantaisie littéraire : *Les Rosières de Lamothe St-Héray*.

M. Rouquet signale dans le *Mois Cigalier* un article au sujet de la publication des *Souvenirs anecdotiques sur Gambetta*, par Albert Tournié. — Il signale également dans le même journal : *Benjamin Constant* biographie par lui-même ; dans cet article Benjamin Constant déclare qu'il est originaire d'une vieille famille du Quercy, les de Constant de Salinié.

Le même membre donne lecture de deux pièces de vers patois publiées par lui dans le journal limousin *le Gril* : 1^o *Le Rebel des Grils* ; 2^o *Soun Oustalet*. (Dans cette dernière pièce il parle de la maison où naquit Goudouli et demande l'érection à Toulouse d'un monument à ce poète.) Il lit également un sonnet patois qu'il a publié dans l'*Echo des Trouvères* : *Sur Martho*. — Il signale enfin dans la *Cigale d'Or* de Montpellier, le discours patois prononcé par M. Félix Gras, grand maître du Félibrige, aux fêtes de Carcassonne, pour l'inauguration du buste de Mistral, et dont un des principaux passages est relatif à Gambetta cigalier.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, H. VALETTE. Le Secrétaire, Joseph BLANC.

Séance du 27 novembre 1893

Présidence de M. Valette

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications. Il donne lecture d'une lettre ministérielle annonçant la concession à la Société par le ministère de l'Instruction publique des années 1881 à 1887 du *Journal des Savants*.

M. Girma, archiviste bibliothécaire, dépose deux exemplaires du tirage à part du *Te Igitur*. — Le même membre offre en hommage à la Société un exemplaire de son Annuaire du Lot pour 1894.

Au nom de M. Miran, membre correspondant, M. Greil donne communication d'un testament de Messire Antoine Testas de Folmont, curé de Cambayrac. Ce testament date du 12 avril 1743.

M. Caminade donne lecture d'une nouvelle locale : *Le Vieillard de la vallée de Valrouffé*.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, H. VALETTE. Le Secrétaire, Joseph BLANC.

Figeac

Par décision de M. l'inspecteur d'académie, l'école maternelle de notre ville a été licenciée hier. Cette mesure a été nécessaire par l'existence d'une épidémie de croup.

On a constaté plusieurs cas et deux décès.

Fons

Marie Pestel, épouse Thinières, avait quitté le domicile conjugal pour se rendre à Fons, chez un sieur C..., chez lequel habite sa mère.

Le mari s'étant rendu au domicile de ce dernier pour la reprendre, a été reçu à coups de pied et de poing. C... a même déchargé sur lui son revolver, mais sans l'atteindre.

Thinières est revenu à la charge, mais il a fallu l'intervention du garde champêtre de la commune pour obtenir satisfaction.

Plainte a été portée.

Gourdon

Le 4 décembre courant, un marchand de truffes de Périgueux s'était rendu à Vayrac pour prendre livraison de truffes qu'il avait fait acheter par un commissionnaire ; à un moment donné, ce dernier s'aperçut qu'un individu de cette localité s'approchait des sacs et y plongeait la main de temps en temps. On prévint les gendarmes, qui fouillèrent le quidam et trouvèrent dans ses poches neuf de ces précieux tubercules.

Arrêté sur-le-champ, il fut enfermé à la chambre de sûreté de Vayrac, et, de là, dirigé sur la prison de notre ville, où il a été immédiatement écroué.

C'est un nommé Pierre Lajunie, âgé de trente ans, domicilié à Vayrac.

Fumel

La dernière foire a été belle. Peu d'affaires sur les bœufs. Les pores gras se vendaient de 38 à 41 fr. le quintal. Les jeunes pores aux cours ordinaires.

Les oies grasses de 17 à 18 sous la livre. La volaille de 2,50 à 4,50 la paire.

Les lièvres de 3,50 à 5 fr. pièce.

Les perdrix, 2 fr. id.

Les grives, de 0,50 à 0,60 id.

Les merles, 0,25 id.

Les œufs, 1 fr. et 1,05 la douzaine.

Le blé, de 14,50 à 16 fr. l'hectolitre.

Le maïs, de 11 à 12 fr.

Les marrons, 3 fr. le cinquième.

Les châtaignes, de 5 à 7 fr. l'hectolitre.

Pendant la foire, quelques porte-monnaie ont disparu.

Puy-l'Évêque

La dernière foire de Puy-l'Évêque a été belle.

Les bœufs gras se sont vendus de 550 à 850 fr. la paire.

Les bœufs d'attelage, aux cours ordinaires.

Les pores gras de 70 à 125 fr. pièce.

Les jeunes pores de 10 à 25 fr. pièce.

Les dindons 6 à 11 fr. la paire.

Les poules, 3 à 4,50 la paire.

Les foies d'oie, 2,50 et 3 fr. la livre.

Les œufs 1 fr. la douzaine.

Le blé, de 12 à 13 fr. les 4/5.

Le maïs, de 7 à 9 fr. id.

Les noix, de 4 à 5 fr. id.

Cernaux, de 4,50 à 5,50 le 1/5

Le Boulvé

Un vol important a été commis au Boulvé, ces jours derniers. Les détails manquent.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 12 décembre 1893

Les 28 jours de Clairette

Opérette en 3 actes et 4 tableaux

M^{me} D.-GUYOT jouera le rôle de Clairette

Au 2^e acte, « la Cour de la caserne de Montargis », décor nouveau complet.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une troupe parisienne, sous la direction de M. Félix, donnera, sur notre scène, le vendredi 22 décembre, une seule représentation de **Corignan contre Corignan**, pièce en 3 actes de MM. Georges Rolle et Jean Gascogne.

Le spectacle commencera par **Azor**, pièce nouvelle en un acte de M. Jean Gascogne.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 10 DÉCEMBRE 1893

de 2 à 3 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Le Régiment de Champagne (P. R.) Kelsen.
Ouverture fantastique Gounod.
Sur la Montagne (Valse) Banliet.
La Damnation de Faust Berlioz.
Mathilde (Polka) Jacob.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 9 Décembre 1893

Naissances

Girma Philippe, rue Brives, 11.
Tournier Marie, rue St-James, 3.
Cayre Lucie, rue du Tapis-Vert, 8.
Poujol Victor, rue Paramelle, 12.

Mariages

Berbiere Ernest, horticulteur, et Vincent Victorine, s. p.

Décès

Jouclas Augustin, 14 ans, rue du Lycée, 19.
Péret Nancy, 21 ans, ép. Bladinières, rue Brives, 39.
Bosc Antoine, 66 ans rue du Portail-Alban 20.
Latreille Sophie 65 ans, ép. Breil, ruedeu Château, 21.
Bertrand Marie, 70 ans, rue de la Mairie, 5.
Cathala Louis, 14 mois, rue Lestieu, 11.
Denestébe Louis, 20 mois, rue Ste-Barbe, 3.

FAITS DIVERS

La neige

La neige vient de faire sa réapparition. Nos correspondants nous la signalent de divers côtés.

Belfort, 5 décembre.

Cette nuit la neige est tombée sans interruption. Ce matin elle formait sur le sol une couche d'une épaisseur de vingt à vingt-cinq centimètres.

Toulouse, 5 décembre.

Il est tombé cette nuit une assez abondante quantité de neige ; elle tombe toujours au moment où je vous écris.

Dijon, 5 décembre.

Depuis quelques jours, la température était très basse, une bise glaciale soufflait avec force. Hier dans la journée le temps est devenu plus calme, et cette nuit la neige est tombée abondamment. Ce matin, les hauteurs de la Côte sont couvertes d'une nappe blanche, et dans les rues de la ville nous avons au moins cinq centimètres de neige.

Chalons-sur-Saône, 5 décembre.

Après un froid assez vif la température s'est subitement adoucie et la neige vient de faire son apparition. Le sol en est couvert et le ciel reste gris.

Nevers, 5 décembre

La neige est tombée cette nuit en abondance ; le temps reste couvert.

Les puits de froid

M. Raoul Pictet, le savant physicien de Genève, obtient dans des appareils qu'il nomme *puits de froid*, des abaissements de température allant jusqu'à 120 degrés au-dessous de zéro.

Un malheureux chien a été introduit dans le puits, le froid à la température de 90 degrés au-dessous de zéro. Son organisme a lutté pendant une heure et demie contre ce froid horrible avant l'asphyxie totale. Le pauvre animal n'a pu être rappelé à la vie.

M. Pictet a eu le courage d'expérimenter sur lui-même ce froid de 90 degrés en plongeant son bras dans le puits pendant six minutes. Inutile de dire que la douleur fut atroce, analogue à celle d'une brûlure ressentie surtout dans la profondeur des os. Il fallut une réaction très prolongée, mais très ménagée, pour éviter la gangrène du membre.

Les poissons peuvent être gelés jusqu'à devenir friables comme de l'argile et conserver, néanmoins, la possibilité d'être rappelés à la vie.

Les grenouilles succombent définitivement à — 35 degrés. Mais les escargots, sous la protection de leur coquille, survivent à un froid de 120 degrés.

Quand aux microbes, ce froid de 120 degrés les laisse indifférents. M. Pictet les a soumis à l'épreuve du froid le plus intense que la science soit à même de produire, soit 215 degrés au-dessous de zéro, qui est la température de l'air atmosphérique solidifié comme du cristal. Les microbes ont continué, dans ce milieu extravagant, à faire preuve du « j'menichisme » le plus absolu. Au dégel, ils étaient parfaitement vivants.

La science paraît avoir des raisons de croire que la température incompatible avec toute vie organique est celle de — 273 degrés. Mais on n'est pas encore parvenu à la réaliser.

Jurisprudence

Le tribunal de Saint-Quentin vient de rendre un jugement intéressant pour les cultivateurs et éleveurs :

Il s'agissait d'une vache vendue par un cultivateur des environs de Saint-Quentin à un marchand qui l'a revendue au bout de quinze jours à un boucher de cette ville. Ce dernier, après l'avoir fait abattre pour la consommation, se l'est vu confisquer par le vétérinaire, qui en a ordonné l'enfouissement, pour la raison que cette vache était atteinte de tuberculose depuis six mois.

Or, il résulte des considérants du jugement qu'un animal atteint d'une maladie contagieuse, étant impropre au commerce, ne peut être l'objet d'aucune transaction et que, par ce fait, la vente initiale étant nulle, le cultivateur ou l'éleveur est tenu au remboursement du prix. Quant à l'assurance, elle s'efface, la bête n'étant pas morte dans l'étable du souscripteur de la police.

La maladie des vins

On nous signale de divers points du département et des départements voisins qu'une maladie nommée *la graisse* sévit en ce moment-ci sur les vins de l'année.

Certains propriétaires ont déjà fait distiller toute leur récolte, cette maladie prenant chaque jours des proportions considérables.

Quoi qu'il en soit, c'est une perte sensible pour la contrée, les vins du Quercy étaient très renommés et par suite très recherchés. N'y aurait-il pas un moyen de prévenir et même d'enrayer cette maladie ? C'est ce que les hommes compétents devraient étudier. Les vins de deuxième cuvée, dits vins de sucre, ont à peu près tous pris l'échaudé, ce qui, malgré l'abondance de la récolte en vendange pour l'année courante, menace les paysans agriculteurs du Quercy de les priver encore une année de plus de cette agréable boisson.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison **Marius BERGER, fils**

de St-Étienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

C'est une occasion dont nous engageons nos lecteurs à profiter, à cette époque de la chasse et bientôt des étrennes.

Envoi franco du Catalogue illustré. On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

CHIFFRE DE CUISINE ayant temps et relations, désire placer truffes ou tout autre comestible de luxe.

Ecrire à Louis Jacquier, 66 West bourne street S. W. Londres.

Pour remédier à la plupart des maladies, dont souvent la cause est peu connue ou peu apparente, on prescrit des médicaments appelés *dépurgatifs*, parce qu'ils purifient le sang en entraînant au dehors les matières nuisibles de notre organisme.

Le meilleur dépurgatif connu est la **Tisane Dussolin**. C'est, en un mot, le meilleur régénérateur des forces et du sang. Ce précieux médicament se trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon pour un mois de traitement. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Le Tapioca Rils est le meilleur des tapiocas.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

HERNIES-VARICOCELLES

Chutes et déviations de la matrice, bourdonnements, bruits d'oreilles, surdité accidentelle.

Le dimanche 10 décembre, à Cahors, hôtel du Cheval-Blanc, de 9 heures à 7 heures.

Consultera le spécialiste-inventeur **MARIE GONTARD**, diplômé, ex-élève des hôpitaux de Paris, 131, rue de Vanves, Paris.

Depuis 15 ans, en France et à l'Étranger, cette nouvelle méthode anatomo-médicale (sans opération) a remporté les plus brillants succès dans le traitement des hernies (descendentes) ; elle n'exige ni repos, ni changement dans les habitudes de vivre, elle s'applique aussi bien à l'homme qu'à la femme et l'enfant ; elle soulage immédiatement et conduit l'enfant et l'adulte à une guérison rapide.

CONCESSIONS AUX OUVRIERS

Si vous voulez passer une bonne soirée, achetez le Numéro de Noël de *L'ILLUSTRATION*. Il contient 44 pages de texte et de gravures en noir et en couleur, parmi lesquelles je vous recommande les charmantes aquarelles de Marchetti et de Scott, une nouvelle inédite des plus émouvantes de François Coppée et une revue de l'année par Grosclaude, illustrée par Caran d'Ache, cent autres choses encore qui réjouiront vos yeux, qui charmeront votre esprit, et vous laisseront la sensation exquise d'un de ces joyeux et copieux soupers de réveillons qui terminent si aimablement l'année.

Il suffit, pour recevoir ce Numéro de Noël, d'envoyer 2 fr. 50 en timbres-poste, ou un mandat-poste de 9 francs, montant d'un abonnement de 3 mois, à l'administration du Journal, 13, rue Saint-Georges, Paris.

BULLETIN FINANCIER

L'aspect du marché est un peu plus calme aujourd'hui, et le cours de nos rentes est un peu plus faible. Le 3 0/0 sûrement va avoir une reprise, car dans une huitaine on va détacher son coupon trimestriel, de plus, toutes les banques ayant une assez grande quantité de cette valeur en portefeuille et le bilan devant être établi à la fin de l'année, il est de leur intérêt de voir remonter ce fonds d'Etat. La conversion prochaine du 4 1/2 0/0 accentuera sans doute encore les tendances à la hausse.

Le 3 0/0 oscille entre 99.20 et 99.35, au comptant il est à 99.35, l'amortissable se traite à 99 fr. et le 4 1/2 0/0 cote 105.22. Les Consolidés anglais sont en baisse de 1/16. L'Italien vaut 81.70, l'Extérieure espagnole varie entre 63 fr. et 62.85. Les fonds russes sont toujours bien tenus. Le Turc est très ferme à 22.80. La Banque de France s'inscrit à 4175, le Crédit Foncier s'échange à 1502.50.

Le Crédit Lyonnais bien tenu fait 773.75. Les actions de nos grandes Cies présentent une très bonne physionomie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulté.

PRIX MODÉRÉS

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode Illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition: Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition: Trois mois, 7 fr.; — Six 13 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors) La petite Carte de poche DU LOT

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉ EN 1884

PARAIT tous les DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE: Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'hygiène et de médecine populaire. Cette prime vaut 5^e en librairie.

ABONNEMENTS: UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCES.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX: 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets, Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints. EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE

Seule récompensée à l'Exposition Universelle

CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS

et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

Vignes Américaines GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

300 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire: M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Autorisée par décret du Gouvernement Avenue de l'Opéra, 38 et rue Louis-le-Grand, 17, Paris

Capital social: 40 MILLIONS

ASSURANCES VIE ENTIÈRE - MIXTE - TERME FIXE

Ces Assurances dans les 80% BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES S'adresser à MM. Bomyssan, à Gramat; Laval, à Vayrac, agents généraux.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIÉ, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MEME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains. S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

Le propriétaire-gérant: LAYTON.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

VIN de VIAL TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON - Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 - LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints en tous genres Encadrement

Henri SÉGUY Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.